



P.M. M.A.T. 49

**Pistolet Mitrailleur
de la Manufacture d'Armes de Tulle
modèle 1949.**



Alain TOMEÏ

HISTORIQUE.

A l'issue de la 2ème guerre mondiale, à l'instar des pistolets automatiques, au niveau des pistolets mitrailleurs nos armées sont équipées de matériel trop diversifié et de calibres différents. Comme les armes de prise MP 40 ou livrées par les alliés STEN MK II et III, Marlin UD 42 et M3 en calibre 9 mm ou Thompson M 21 et M1 / M 1 A1 en calibre .45 (11,43 mm) ou le MAS 38 à la munition trop faible de calibre 7,65 mm L.

Il convient donc d'uniformiser un calibre pour une nouvelle arme et comme pour le PA MAC 50 c'est la cartouche de 9 mm P (**P**arabellum) qui est adoptée.

Durant la guerre d'Indochine on tenta de remplacer le PM MAS 38 par un PM Hotchkiss CMH (**C**arabine **M**itrailleuse **H**otchkiss) en 9 mm P qui fut expérimenté par les B.E.P. (**B**ataillon **É**trangers de **P**arachutistes) mais jugé trop complexe, il ne fut pas retenu.

Il est donc décidé l'étude d'une nouvelle arme de conception nationale.

Parmi les prototypes en lice ce sera celui de la Manufacture d'Armes de Tulle qui sera retenu sous l'appellation de PM de 9 mm modèle 1949. La production lancée à la fin de l'année elle équipera en priorité les forces en E.O. (**E**xtrême **O**rient). Quelques années plus tard, l'arme subit des modifications importantes, un anneau de bretelle est soudé sous la poignée pistolet (**0**), la carcasse, la boîte de culasse et la tige guide sont rallongés de 10 mm. Ce qui permet de différencier le premier modèle dit «à carcasse courte» avec un cube de carcasse carré, du second modèle avec un cube de carcasse trapézoïdale. Sur les deux modèles la frette de canon n'est pas soudée entièrement (**1**). Le mécanisme de détente est amélioré, une pièce est rajoutée (pièce de sécurité de culasse **2**) qui interdit l'armement de la culasse ou le départ du coup alors que sur le premier modèle, seul le départ du coup était impossible mais pas l'armement sans action sur la pédale de sécurité. Sur ce nouveau mécanisme une étoile à cinq branches est frappée au centre de la détente coté gauche (**3**).

En 1965 la MAS reprend la fabrication et en 1967 un troisième modèle, simplifié, apparaît. La frette de canon est soudée plus solidement (**2**), la poignée pistolet est moulée, donc les plaquettes disparaissent (**3**), le levier d'armement est simplifié (**4**) et les tubes latéraux de coulissement de crosse sont diminués en longueur.

Cette arme, construite à environ 700 000 exemplaires, a équipé de nombreux pays étrangers, la police et les douanes.

Un modèle dénommé 49/54 à crosse en bois et canon un peu plus long a aussi équipé la police et certains convoyeurs de fonds.

Une maquette didactique à l'échelle 2 a été fournie aux unités d'instruction.

A noter que durant de longues années on appelait tous ces pistolets mitrailleurs : des «mitraillettes». Sans doute à la lecture de certains documents !!! ce mot était surtout fréquent dans la bouche des Résistants, maquisards ou terroristes, c'est selon !!!

RESERVE A L'USAGE DU PERSONNEL MILITAIRE

TM 9-215

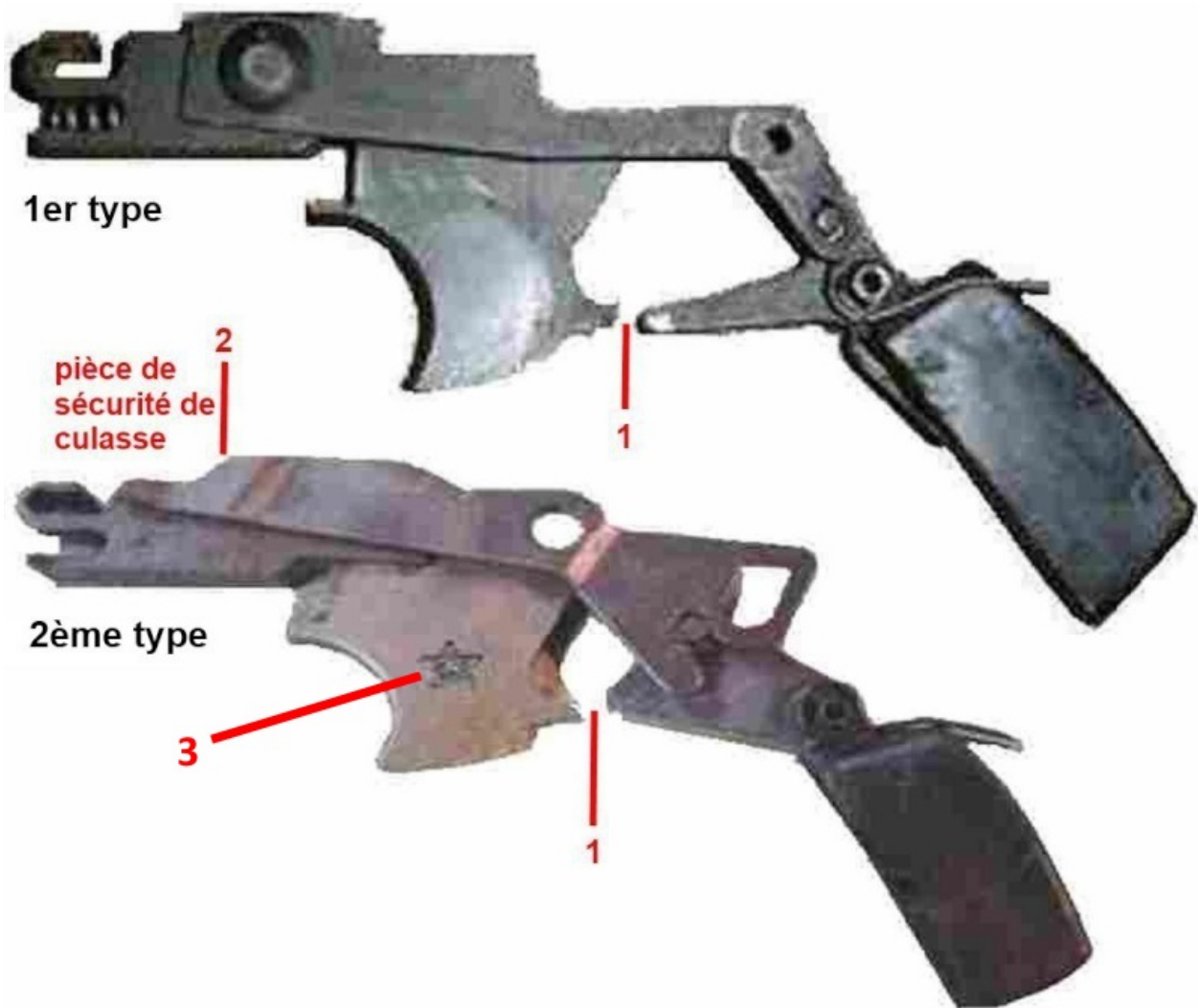
(French)

MANUEL TECHNIQUE }
No. 9-215 }

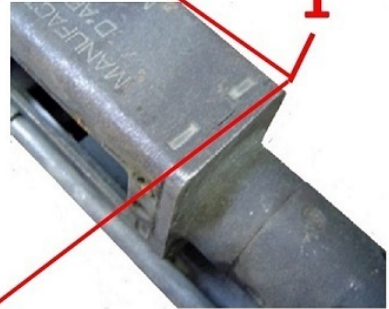
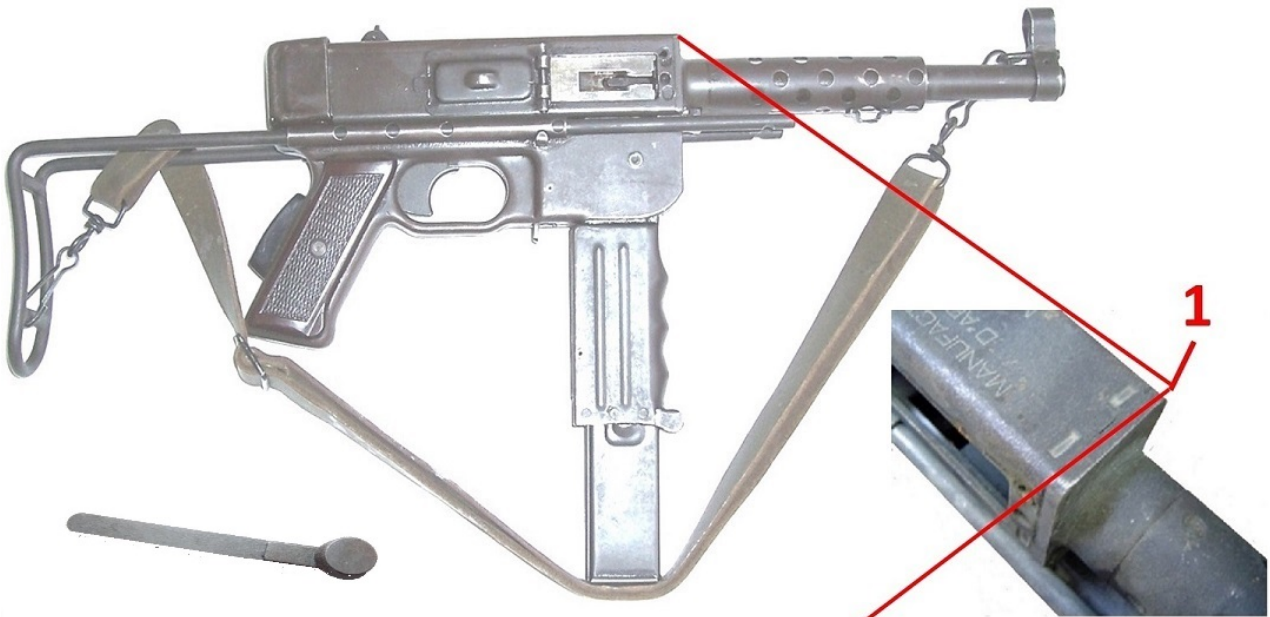
MINISTERE DE LA GUERRE,
WASHINGTON, 13 octobre 1943.

MITRAILLETTE THOMPSON

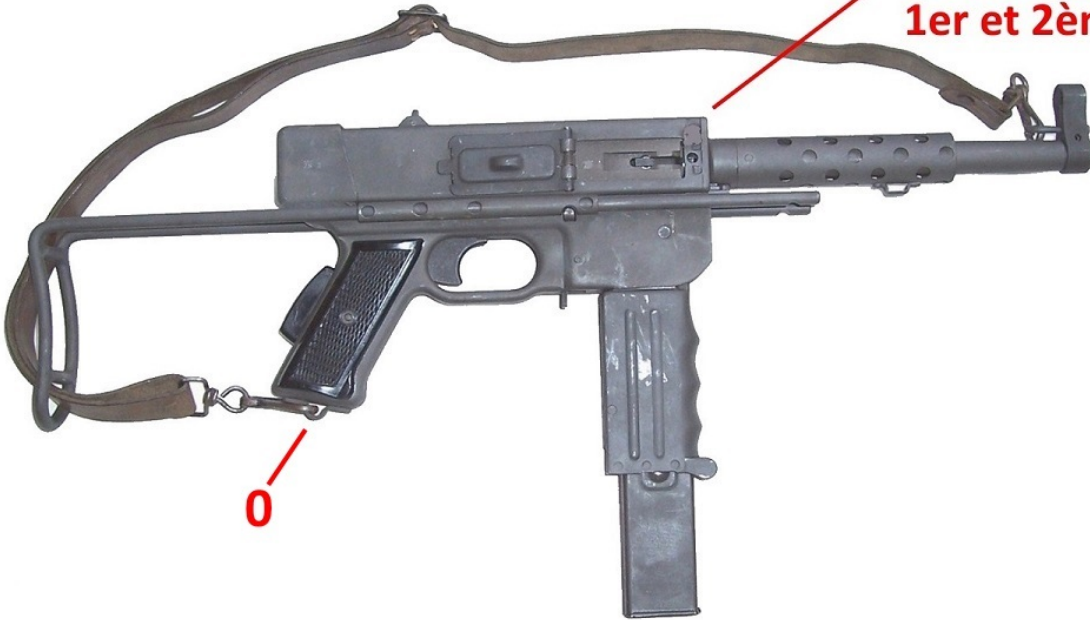
CALIBRE .45, M1



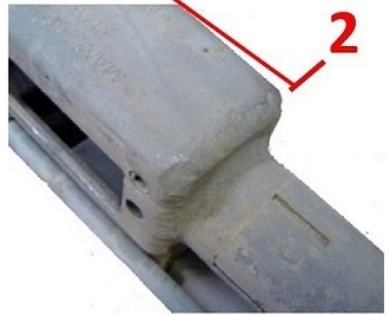
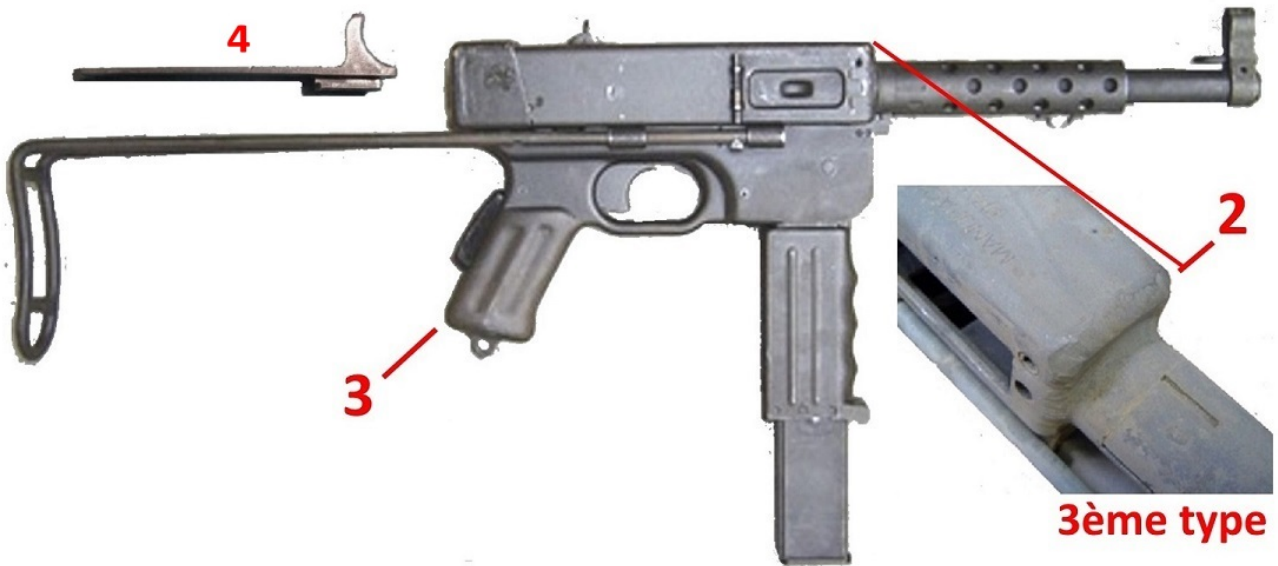
Système de détente 1^{er} type (en haut) et 2^{ème}, 3^{ème} types modifiés (en bas)



1er et 2ème types



0



3ème type



RENSEIGNEMENTS NUMERIQUES.

Longueur de l'arme dépliée :	710 mm 1er type, 720 mm 2ème et 3ème type.
Longueur de l'arme repliée :	460 mm
Longueur du canon :	230 mm
Longueur de la ligne de mire :	365 mm 1er type, 370 mm 2ème et 3ème type.
Hauteur :	194 mm repliée, 293 mm dépliée
Poids à vide :	3,500 kg
Poids chargé :	4,175 kg
Contenance du magasin :	20 ou 32 cartouches
Calibre :	9 mm
Munition :	9 x 19 dite 9 mm parabellum
Rayures :	4 à gauche au pas de 270 mm
Vitesse initiale (Vo) :	350 m/s
Cadence de tir :	600 coups/mn
Vitesse pratique de tir :	150 coups/mn
Portée pratique :	100 m
Portée utile maxi :	200 m
Pénétration :	22 cm de sapin à 50 m

CARACTERISTIQUES GENERALES.

Classification :	arme individuelle d'épaule, automatique à tir continu
Subdivision :	pistolet mitrailleur
Utilisation :	combat rapproché
Canon :	rayé, chambre pour étui cylindrique
Système moteur :	action directe de la veine gazeuse sur la culasse
Système de fermeture :	culasse non calée
Alimentation :	chargeur à piles imbriquées, indépendant de l'arme, introduction directe
Système de détente :	simple par détente et gâchette
Système de percussion :	percussion rectiligne, percuteur solidaire de la masse percutante, armé culasse ouverte
Extraction :	normale, extracteur axé et poussé par un ressort
Éjection :	éjecteur projetant, fixe, porté par la boîte de culasse
Sécurités :	à la percussion (avant-chambre)
Appareils de pointage :	hausse à 2 feuillets basculants (100 m et 200 m) et guidon sur embase
Accessoires à la puissance de feu :	crosse coulissante, boîtier chargeur pivotant
Marquages :	sur la face arrière du cube de carcasse (numéro seul ou fabricant, modèle et numéro) sur le dessus de la boîte de culasse (fabricant, modèle et numéro)
Finition :	phosphatée

LA COMPOSITION DU TABLEAU D'U.C. (UNITE COLLECTIVE).

TABLEAU DE COMPOSITION D'U.C. DU PISTOLET MITRAILLEUR DE 9MM MODELE 1949				NUMERO DE CODE EMAT			
				1120 51			
APPROUVE LE : SOUS LE N°				NUMERO DE NOMENCLATURE			
ANNULE ET REMPLACE LE MAT 1301-Edition n° 2 - 1970 APPROUVE le 30-07-1952 SOUS LE N° 38300 DCM/AD/22							
G	NUMERO DE GESTION	CODE ET REFERENCE FABRICANT	DESIGNATION	Q.S.	Q.R.	NOTA	OBSERVATIONS
6	1005 14 208 2058		PISTOLET-MITRAILLEUR de 9 mm, Mle 1949, seul.....	1		ND	
ACCESSOIRES							
6	1005 14 206 9657	F0532 PM49-90-91	. APPAREIL à garnir les chargeurs.....	1			
6	1005 14 206 8656	F5321 PM49-89-93	. BAGUETTE de nettoyage Mle 1949, complète.....	1			
6	1005 14 206 8789	F5321 PM49-93-2	. . BAGUETTE (poignée de baguette).....	1			
6	1005 14 206 6464	F5321 PM49-93-1	. . LAVOIR.....	1			
6	1005 14 217 2015	F0532 PM49-89C	. BRETELLE en cuir pour PM49 de 9 mm, complète.....	1			
6	1005 14 206 8595	F0532 12FM98	. . BOUTON double de 13 x 12.....	1			
6	5340 14 206 3121	F0532 PM49-89-5-6	. . COURROIE en cuir.....	1			
6	5340 14 206 3122	F0532 PM49-89-1-2-3	. . MOUSQUETON.....	2			
6	4930 14 254 9075	F5321 ATAF76A101	. BURETTE à huile, Mle 62, en matière plastique.....	1			Remarque 1
6	1005 14 206 8655	F0532 PM49-47	. CHARGEUR à 32 cartouches.....	8			
ou							
6	1005 14 206 8649	F0532 PM49-316	. CHARGEUR à 20 cartouches.....	8			Remarque 2
6	8465 14 223 0325	F0532 61 FM-170	. TROUSSE en cuir, Mle 1958, pour accessoires, vide.....	1			
DOCUMENTATION							
	MAT 1021		GUIDE-TECHNIQUE.....	1			
REMARQUES :		1) - Cet article peut être remplacé par la BURETTE n° 4930 14 216 6892 qui sera délivrée jusqu'à épuisement des stocks. 2) - A délivrer sur ordre particulier de l'administration centrale pour régions sablonneuses (outrre-mer).					



* Trousse pour accessoires, en toile, vide, pour T.A.P.



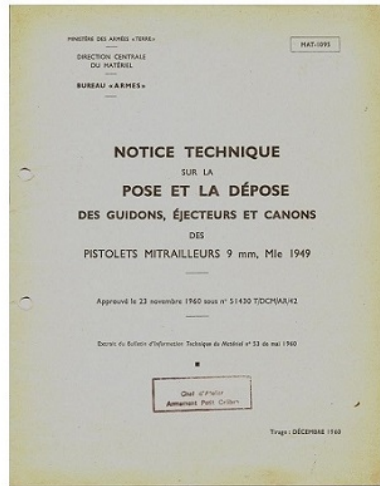
**Chargeur de dotation de 32 cartouches
à piles imbriquées**



**Chargeur de 20 cartouches
à pile unique, réservé aux
régions sablonneuses**

ENTRETIEN, VERIFICATION, REPARATION.





L'outil de dépose du guidon

VERIFICATEURS D'AME DU CANON :

- 4 8,85 MINI
- 5 8,90 INTERMEDIAIRE
- 6 8,93 REBUT EN SERVICE
- 7 8,80 MINI
- 8 8,85 INTERMEDIAIRE
- 9 8,88 REBUT EN RECONSTRUCTION
- 10 8,90 REBUT EN SERVICE

MAT 49 SERIES A.B.C.D.

MAT 49 SERIES E & SUIVANTES

VERIFICATEURS DE FEUILLURE :

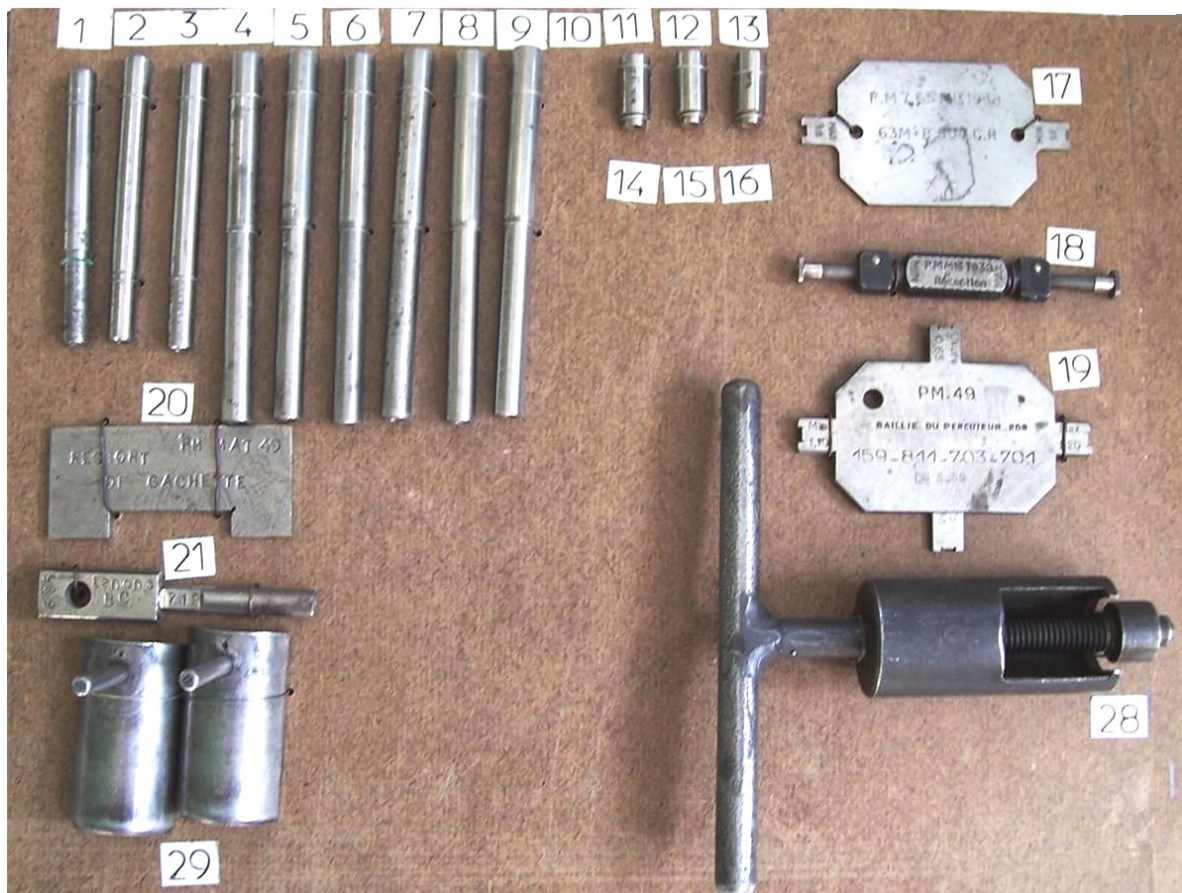
- 14 18,55 MINI
- 15 18,90 INTERMEDIAIRE
- 16 19,30 REBUT

MAT 49

VERIFICATEURS DIVERS :

- 19 SAILLIE DU PERCUTEUR
- 20 RESSORT DE GACHETTE
- 21 TENON DE BOITE DE CULASSE
- 28 APPAREIL DE DEPOSE DU PROTEGE GUIDON
- 29 " A REMANDRINER LE TUBE PROTECTEUR DE CANON

MAT 49



COLLECTION D'EFFETS D'EQUIPEMENTS.

En cuir T.T.A. (TouTes Armes) et en toile pour T.A.P. (Troupes Aéro-Portées) communément appelés «brelages».



L'INSTRUCTION.

Le pistolet mitrailleur didactique.

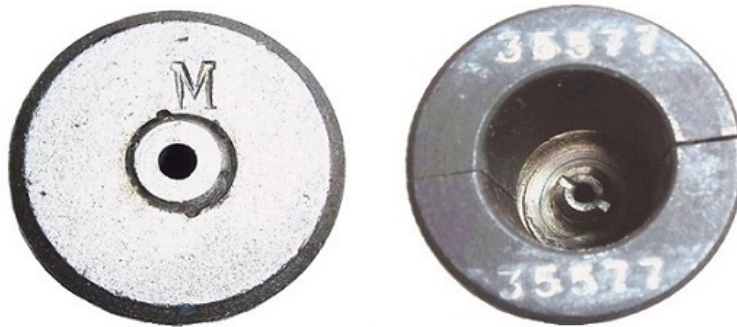
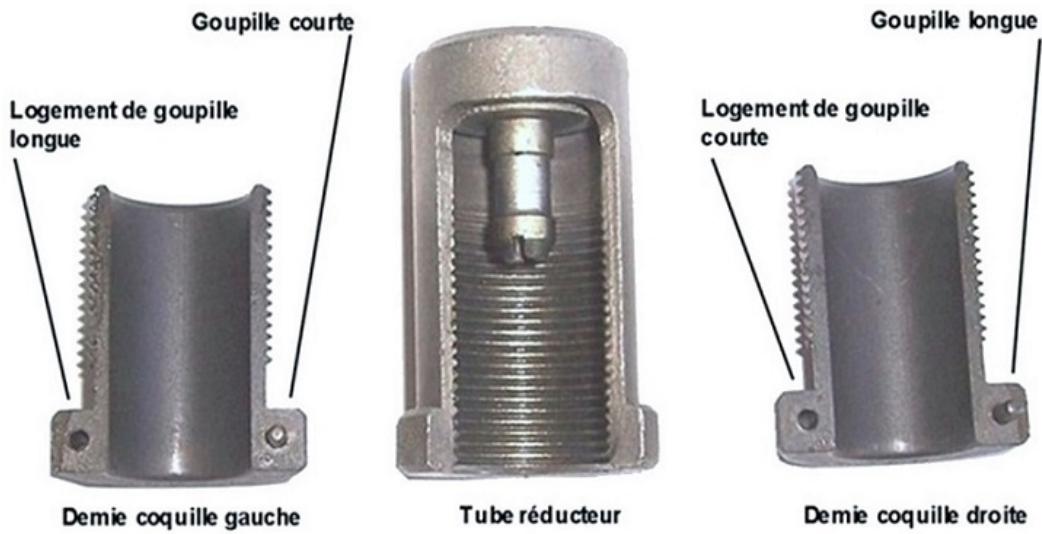
Il s'agit d'une arme rebutée à la réception après contrôle.

Astucieusement découpée à des endroits bien précis, elle permet d'assimiler le fonctionnement des mécanismes internes en la manipulant et est beaucoup plus compréhensible qu'une lecture ou des images sur un document technique.



Le tir à blanc.

Lors d'exercice de combat, pour permettre la pratique du tir sans utiliser de cartouches réelles on emploie des munitions dites «à blanc». Pour se faire, et afin d'assurer l'automatisme de l'arme, un BTB (**B**ouchon de **T**ir à **B**lanc) est monté en bout du canon.



TIR ET CIBLES.

GRADE <small>(Au crayon)</small>	NOM ET PRÉNOM <small>(Majuscules d'imprimerie)</small>	CORPS <small>(Au crayon)</small>	UNITÉ <small>(Au crayon)</small>

CARNET DE TIR

ACUITÉ VISUELLE			
	50 m	100 m	200 m
ACCEPTABLE			
INSUFFISANT			
PORTE DES LUNETTES		OUI	NON

OEIL DIRECTEUR	
GAUCHER	OEIL GAUCHE
DROITIER	OEIL DROIT

FUSIL <small>(Au crayon)</small>	NUMÉRO <small>(Au crayon)</small>

LAUVIERRE, PARIS - 15 0015 0

TENUE DU « CARNET DE TIR »

X. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1° Ce carnet de tir a été réalisé en fonction des programmes de tir prévus par FIGTI INF/301.

Il permet l'enregistrement de tous les tirs :

- instruction et combat, effectués aux diverses armes individuelles et collectives, par un militaire pendant sa présence sous les drapeaux.

2° Les tirs effectués seront indiqués dans la case tir, par leur numéro dans FIGTI.

3° Les barèmes de notation à appliquer sont ceux fixés dans FIGTI.

4° Le carnet de tir doit être considéré comme faisant partie des documents individuels d'instruction au même titre que le livret d'instruction et doit suivre le militaire dans ses affectations successives.

B. — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES TIRS D'INSTRUCTION AU FUSIL

Les tirs d'instruction au fusil aux diverses distances : 50 mètres, 100 mètres, 200 mètres, doivent être enregistrés d'une façon détaillée de manière à permettre à l'instructeur :

- de comparer plusieurs tirs successifs ;
- de suivre la progression du tireur ;
- et de détecter ses fautes et défauts.

A cet effet, le carnet de tir a été conçu de la façon suivante :

- les pages 4 et 5 permettent, chacune, l'enregistrement sur fond de cible (I) de cinq tirs (soit 5 tirs normaux, soit un certain nombre de tirs normaux et les tirs de rattrapage complémentaires) ;
- chaque tir d'instruction à 50 mètres, 100 mètres et 200 mètres est enregistré sous la forme du H + L. Les impacts sont rapportés avec une couleur particulière indiquée dans la case « code couleur » ;
- le point moyen de chacun de ces tirs est indiqué sous forme d'un petit triangle de couleur correspondant à la couleur code ;
- à l'issue des tirs, le P. M. G. des tirs acceptables est déterminé. Sa position par rapport aux cercles de justesse indique si le tireur peut passer au stade suivant.

Voir ci-contre, page 1, un exemple de tenue du « carnet de tir » pour ce qui concerne l'enregistrement des tirs à 50 mètres, 100 mètres et 200 mètres.

C. — CAS DES TIRS AVEC LA BALFAUST

Lors des tirs avec la balfaust, les barèmes de notation à utiliser diffèrent de ceux employés pour la balle de guerre.

1° Tirs à 50 mètres :		2° Tirs à 100 mètres :	
TB : H + L inférieur ou égal à 50 mm ;	B : H + L de 51 à 110 mm ;	TB : H + L inférieur ou égal à 100 mm ;	B : H + L de 101 à 220 mm ;
AB : H + L de 111 à 130 mm ;	ACC : H + L de 131 à 150 mm ;	AB : H + L de 221 à 260 mm ;	ACC : H + L de 261 à 300 mm ;
I : H + L supérieur à 150 mm.		I : H + L supérieur à 300 mm.	

(1) Le fond de cible correspond à la « Cible de progression personnelle » (777).

TIRS AU PM

11

A) INSTRUCTION

Date					
Tir					
Résultat					
Date					
Tir					
Résultat					

B) COMBAT

Date					
Tir					
Résultat					
Date					
Tir					
Résultat					

TIRS AU PA

A) INSTRUCTION

Date					
Tir					
Résultat					

B) COMBAT

Date					
Tir					
Résultat					

TIRS INSTINCTIFS DE NUIT AU FUSIL

10

Date					
Tir					
Résultat					
Date					
Tir					
Résultat					

TIRS DE NUIT AU PISTOLET-MITRAILLEUR

Date					
Tir					
Résultat					

TIRS DE NUIT AUX ARMES COLLECTIVES

A) AVEC ACCESSOIRES DE VISÉE NOCTURNE

TYPE DE CARME	Date				
	Tir				
	Résultat				

B) AVEC ÉQUIPEMENT INFRAROUGE DE TIR

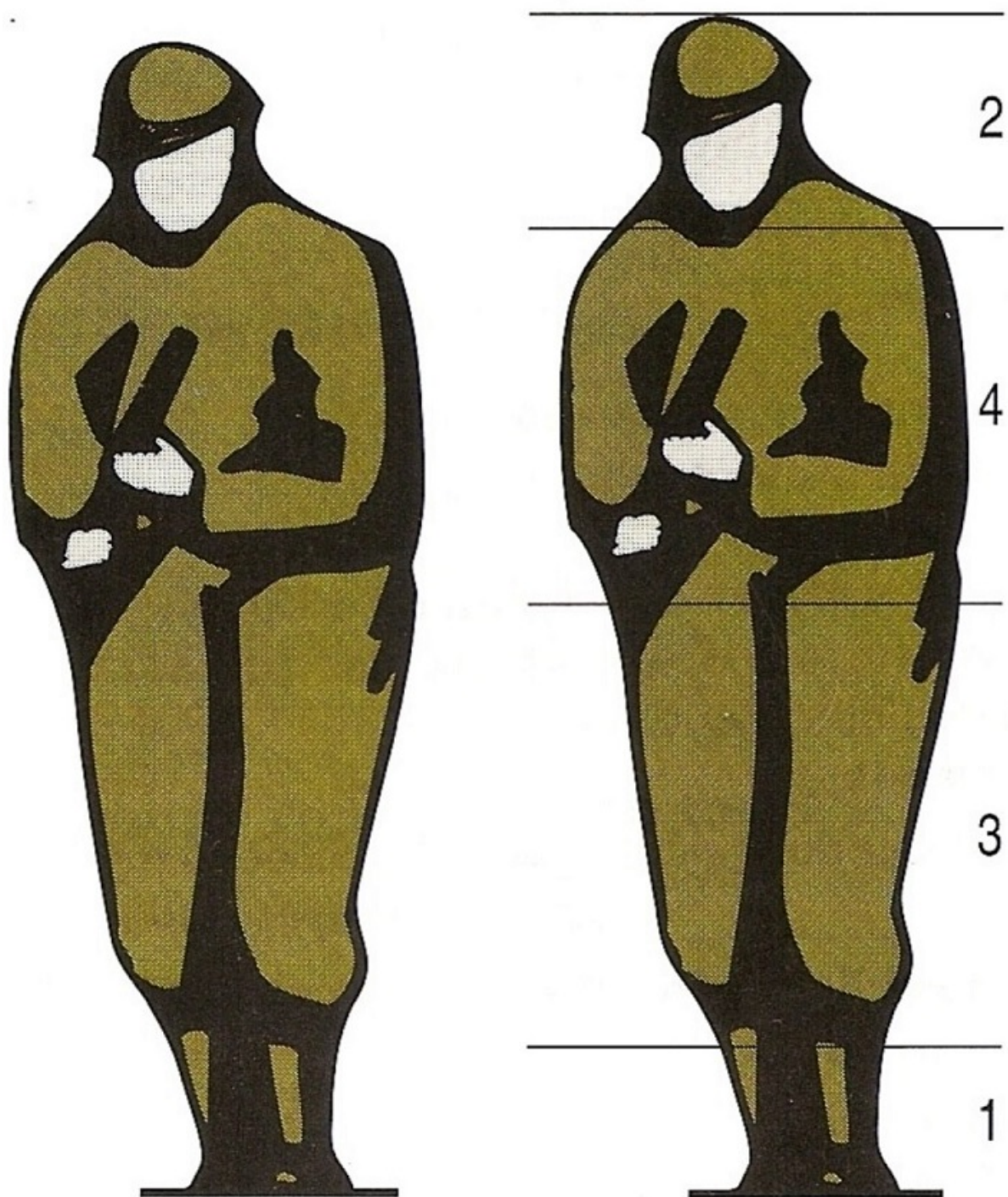
TYPE DE CARME	Date				
	Tir				
	Résultat				



**Tir à balles réelles en ayant oublié d'enlever
le bouchon de tir à blanc !!**

**"J'ai l'honneur de vous rendre compte
des faits suivants"**

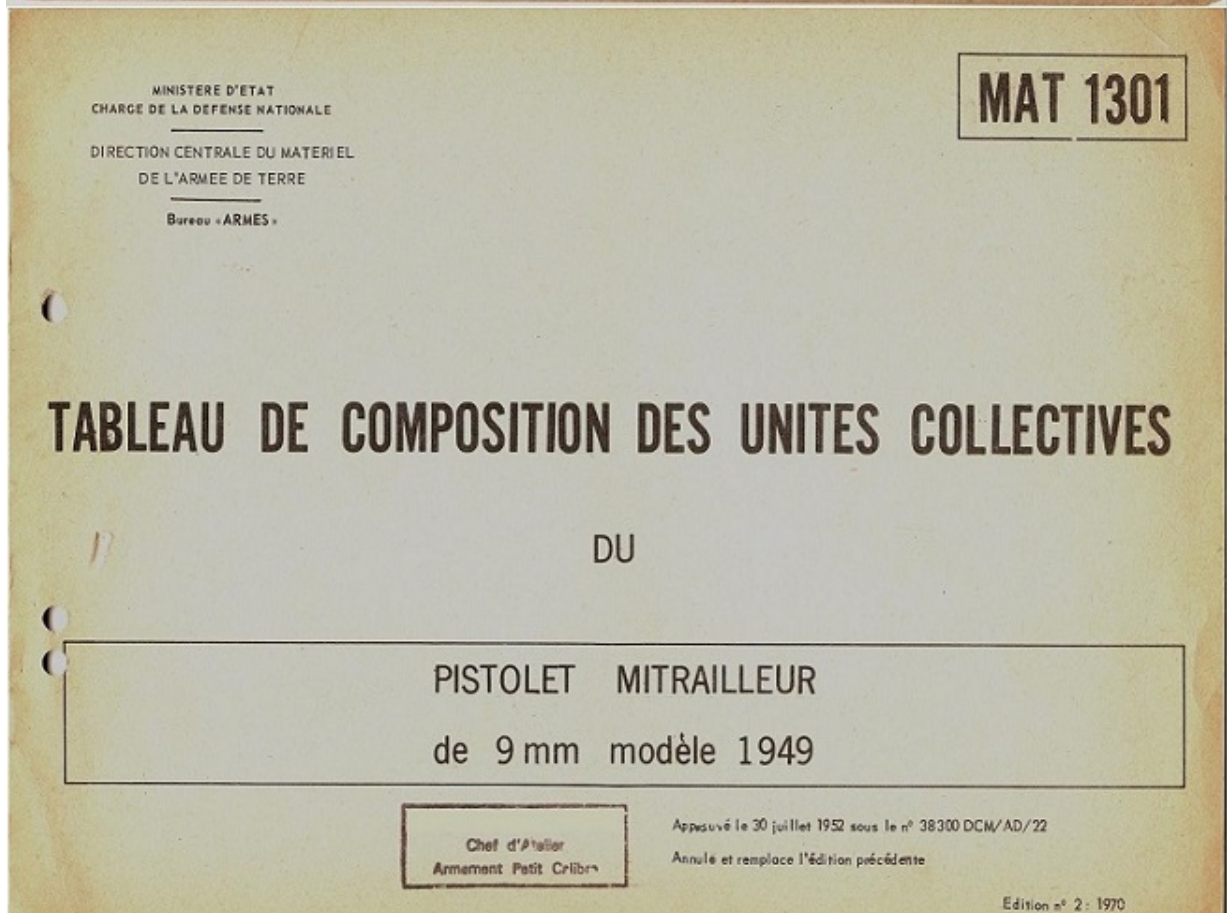
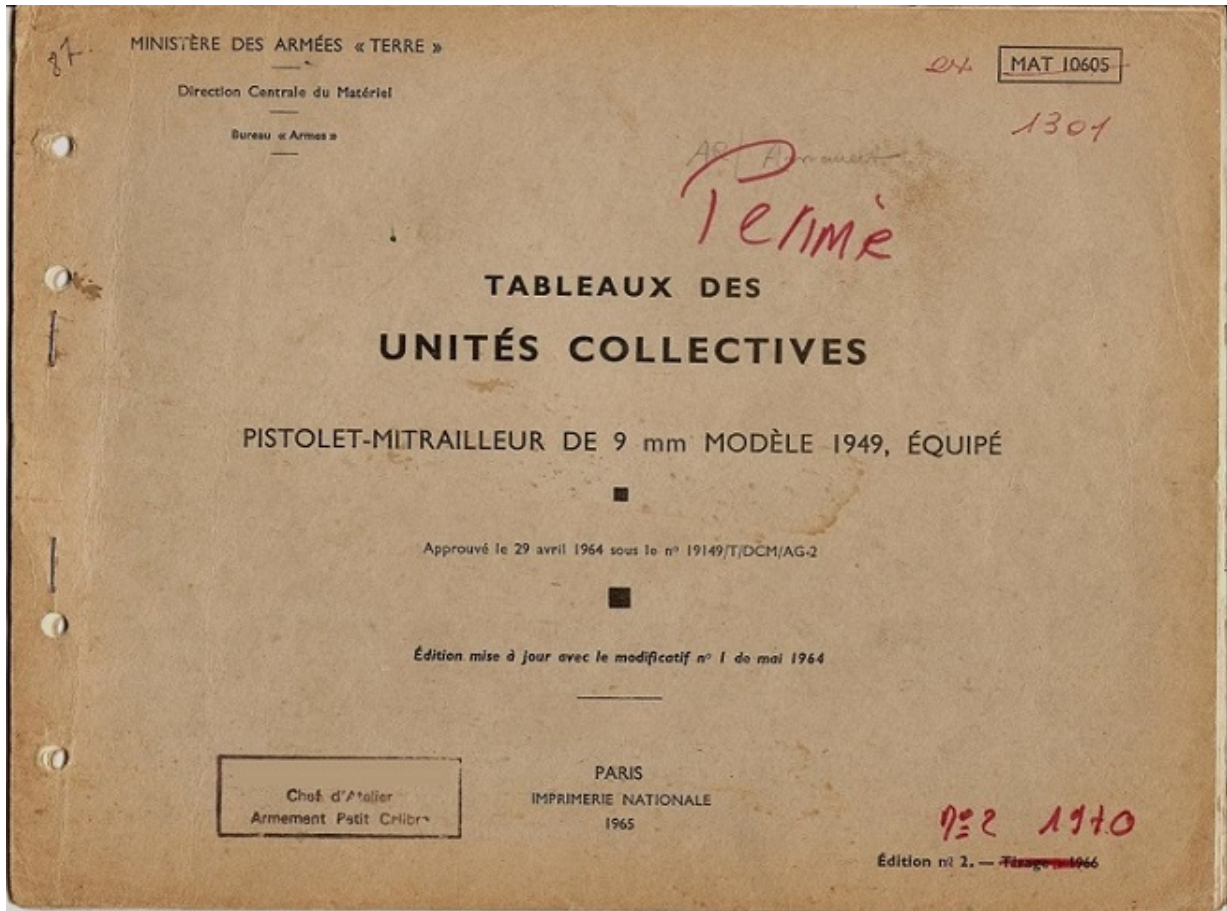




**Cibles SC 1 en garde
pour le tir au P.M., à gauche zonée.**

SC 1 (Silhouette de Combat n°1).

DOCUMENTATION.



Mat 10094

151-82

NOMENCLATURE DES MATÉRIELS DES ARMÉES

■
CLASSE 15 : Armes légères et Engins d'accompagnement
Armes de bord d'aéronefs

Sous-classe 151 : Armes de poing

PISTOLET-MITRAILLEUR DE 9 mm MODÈLE 1949

(151-821 300 000)

Approuvé le 9 septembre 1954 sous le n° 10569,EMA/4P-1/STAT

■
PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE
1954

■
Chef d'Atelier
Armement Petit Calibres

Édition n° 2 — Octobre 1954

MAT 10094

151-82

NOMENCLATURE O.T.A.N. DES MATÉRIELS DES ARMÉES

*MAT 10094
1205*

M. L. L...

■
Armes légères et engins d'accompagnement
Armes de bord d'aéronefs

ARMES DE POING

PISTOLET-MITRAILLEUR DE 9 mm MODÈLE 1949

Approuvé le 5 décembre 1963 sous le n° 11457,EMAT/4/Cod.

■
PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE
1964

■
Chef d'Atelier
Armement Petit Calibres

Édition n° 3
Annule et remplace le fascicule:
151-82 édition n° 2
d'octobre 1954

MINISTÈRE DES ARMÉES "TERRE"
DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL
SERVICE CENTRAL DES APPROVISIONNEMENTS

MAT 10.094



INDEX OTAN
AU
CATALOGUE DE PIÈCES DÉTACHÉES
DU
**PISTOLET - MITRAILLEUR
DE 9mm MODELE 1949**

Chef d'Atelier
Armement Petit Calibre

Edition : JUN 1966

MINISTÈRE DES ARMÉES

INF 138/5

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE
DE TERRE

Direction Technique
des Armes et de l'Instruction

**INSTRUCTION GÉNÉRALE
SUR LE TIR DE L'INFANTERIE**

TOME V
LES ARMES D'ASSAUT

LIVRE I
LE TIR AU PISTOLET-MITRAILLEUR

Approuvé le 25 septembre 1962 sous le N° 5566/D. T. A. I./INF./T. T.

Chef d'Atelier
Armement Petit Calibre

CHARLES-LAVAUZELLE & C^{ie}
ÉDITEURS
PARIS - LIMOGES - NANCY
1962

MINISTÈRE DES ARMÉES
ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE
DE TERRE

INF 401/3

DIRECTION TECHNIQUE
DES ARMES ET DE L'INSTRUCTION

**RÈGLEMENT SUR L'ARMEMENT
DE L'INFANTERIE**

TROISIÈME PARTIE
LES ARMES INDIVIDUELLES

TITRE II
PISTOLET-MITRAILLEUR DE 9 mm, MODELE 1949

Approuvé le 1^{er} juillet 1964 sous le n° 9484/DTA/INF/TT

Chef d'Atelier
Armement Petit Calibre

EDITION 1964

MINISTÈRE DES ARMÉES
Section Technique de l'Armée

MAT 1021

EX

MAT 1003

GUIDE TECHNIQUE SOMMAIRE
du
PISTOLET-MITRAILLEUR
de 9 mm modèle 1949

Approuvé le 19 novembre 1949 sous le n° 2106/EMA/ARMET

Chef d'Atelier
Armement Petit Calibre

Edition n° 2
Date d'édition : 1964
Réimpression : Mars 1966

MINISTÈRE D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA
DÉFENSE NATIONALE
Section Technique de l'Armée

MAT 1021

ex MAT 1003

GUIDE TECHNIQUE
PISTOLET - MITRAILLEUR
de 9 mm
MODÈLE 1949

Approuvé le 19 novembre 1949 sous le n° 2106/EMA/ARMET

Chef d'Atelier
Armement Petit Calibre

Edition n° 4
Date d'édition : 1970

MINISTÈRE DES ARMÉES
Section Technique de l'Armée
de Terre

MAT 1021

GUIDE TECHNIQUE
PISTOLET-MITRAILLEUR
de 9 mm
MODÈLE 1949

Approuvé par le Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
le 19 novembre 1949 sous le n° 2106/EMA/ARMET

Chef d'Atelier
Armement Petit Calibre

Edition n° 5
Date d'édition : 1973

SECRETARIAT D'ÉTAT
DES
FORCES ARMÉES "TERRE"
ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

INF - 121

NOTICE
sur le Pistolet mitrailleur de 9 m/m modèle 1949
&
Annexe Technique
sur les Pistolets mitrailleurs Thompson calibre 45

Approuvée le 30 juillet 1957, sous le N° 8314/EMA/3/ET

Chef d'Atelier
Armement Petit Calibre



Algérie 1958, grenadier voltigeur du 2ème R.E.P. armé du P.M. MAT 49 et de grenades à main françaises et U.S.



Allemagne 1963, l'auteur entouré de deux «Spahis» du 3ème R.S.(A) de garde au fanion de l'Escadron armés de P.M. MAT 49.

Alain TOMEÏ